



Assemblée Générale ordinaire 2022 de l'Ouvre Porte

Le MARDI 29 MARS à partir de 19H00

Au café-associatif de **la Miete** :

Centre commercial de [la Perralière du 150 rue du 4 Août 1789, 69100 Villeurbanne](#).

Accès métro, ligne A, Station Flachet, 5 mn à pied

[Accès à la salle](#) : Prendre la coursive entre le Casino et la boulangerie. L'espace activités de la Miete nous sera ouvert pour nous hydrater tout au long de cette soirée.

[Merci de nous confirmer votre participation en cliquant ce lien](#)

Notre ordre du jour :

- Dans un premier temps, présentation des **bilans** moral et financier de 2021, du projet de **budget 2022**. Débat et vote.
- Dans un second temps, nous procéderons à l'élection des membres du Conseil d'Administration et du bureau. Débat et vote.
- Dans un troisième temps, deux animations seront présentées collectivement par les groupes locaux de L'Ouvre Porte, sur différents **projets** phares de l'année écoulée.

Nous clôturerons les festivités avec un **pot de l'amitié** riche en échanges.

Documents joints à la présente convocation : rapport d'activité 2021, le bilan financier 2021, le projet budget 2022,

Pour toutes questions ou suggestions concernant cette invitation merci de nous écrire à contact@louvreporte.org

Ensemble faisons vivre ce beau projet qu'est l'Ouvre Porte



POUVOIR

M / Mme / ou l'Association :

Donne pouvoir à :

M / Mme

Pour me représenter lors de l'AG Ordinaire de L'Ouvre Porte du mardi 29 mars 2022.

Fait à :, le : / / 2022

Signature _____

Votre pouvoir est à remettre directement à la personne qui vous représentera,
Ou à envoyer par mail à l'adresse : contact@louvreporte.org
Où par voie postale, trois jours avant le 29/03/2022 : L'Ouvre Porte – Collectif LA
MACHINE – 7 rue Justin Godart 69004 Lyon.

ARTICLE 11 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'assemblée générale ordinaire est ouverte à tous les adhérents, elle se réunit une fois par an. Le conseil d'administration rend compte de la situation morale et de l'activité de l'association, des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe), des orientations et du budget prévisionnel.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, à main levée ou à bulletin secret si au moins un adhérent le demande. Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, à l'élection d'administrateurs afin de compléter le conseil d'administration, suite à démissions ou places vacances depuis la dernière AG. Les décisions des assemblées générales s'imposent à tous les membres, y compris absents ou représentés.

Les adhérents sont prévenus 15 jours au moins avant l'AG de sa date, par mail ou autre moyen.

Les adhérents qui ne peuvent pas être présents peuvent donner une procuration à une personne adhérente. Le nombre de procurations par adhérent est de 2 maximums.

Ensemble faisons vivre ce beau projet qu'est l'Ouvre Porte



Ensemble faisons vivre ce beau projet qu'est l'Ouvre Porte